

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 332

8 mars 2007

SOMMAIRE

Abroad Consulting S.A.	15903	Logana S.A.	15927
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	15904	Logana S.A.	15917
AMS Holding S.à r.l.	15913	Lubrifiants (Luxembourg) S.A.	15912
Autopolis S.A.	15890	Maritime Finance Holding S.A.	15931
CFNR LUX	15899	Martini Int.	15912
Coldas S.A.	15930	Menuiserie Kniebs S.à r.l.	15912
COMETAL-Constructions Métalliques S.A.	15903	Milan E-Ventures S.A.	15903
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	15891	Orange Communications Luxembourg S.A.	15932
Dawning International S.A.	15931	Oxeron Internet Services S.à r.l.	15901
Development System International Hold- ing	15927	Pariffa S.A.H.	15918
Dorafin S.A.	15930	Piercy S.A.	15918
Espace Couleurs S.à r.l.	15902	Realfund	15932
Euro Footwear Holdings S.à r.l.	15901	Santa Margherita Investment Company S.A.	15930
Europe Services S.à r.l.	15890	Selecta Luxembourg	15901
Fronsac TM S.A.	15929	Shalimar S.A.	15929
Garage Metti Völzer S.à r.l.	15928	Sitop S.à r.l.	15919
Genius Loci S.à r.l.	15890	Skyblue Chip S.A.	15899
Genius Loci S.à r.l.	15899	Superga Lux S.A.	15893
Genius Loci S.à r.l.	15890	Thermogaz s.à r.l.	15903
Green Park Luxembourg Holding 2	15933	Tioniqua Finance S.A.	15927
Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l.	15902	Trading (Luxembourg) S.A.	15912
Indépendance Music S.A.	15934	T.R.I. S.A.	15911
Industrial Partnership	15932	Uespelter Shop S.à r.l.	15918
JS Trans S.à r.l.	15915	UFM International Holding S.A.	15900
Leofin Investissements S.A.	15917	Utilis Luxembourg S.à r.l.	15902
Les Six F.	15919	Vatel S.A.	15900
Logana Immobiliens S.A.	15929	Vatel S.A.	15900
Logana S.A.	15916	Vitar	15935
Logana S.A.	15917	West Fraser Luxembourg S.à r.l.	15900
Logana S.A.	15927	Wind Acquisition Finance S.A.	15901

Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.
R.C.S. Luxembourg B 28.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007014978/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03560. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.
R.C.S. Luxembourg B 28.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007014979/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03563. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Autopolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activité Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 30.741.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014980/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03984. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 101.579.

L'an deux mille six, le onze décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-François Le Guen, responsable des achats, demeurant à F-78820 Juziers, 82, rue des Grandes Vignes, ici représenté par Monsieur Daniel Phong, juriconsulte, demeurant à L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 décembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Monsieur Pascal Divoux, dirigeant de société, demeurant à F-57290 Fameck, 43, rue des Peupliers.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jean-François Le Guen, prénommé, représenté comme dit, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée EUROPE SERVICES, S.à r.l. avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 934 du 20 septembre 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 91 du 13 janvier 2006, inscrite au

Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 101.579, déclare accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de cent (100) parts sociales, en date du 6 décembre 2006, par Monsieur Jean-François Le Guen, prénommé, à Monsieur Pascal Divoux, prénommé, au prix de un euro (EUR 1,-).

2. Comme conséquence de ce qui précède, Monsieur Pascal Divoux, prénommé, seul associé de la société après réalisation de cette cession de parts, décide de modifier l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée EUROPE SERVICES, S.à r.l., pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts ont été souscrites par Monsieur Pascal Divoux, dirigeant de société, demeurant à F-57290 Fameck, 43, rue des Peupliers.»

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Phong, P. Divoux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 60, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007015876/227/44.

(070008259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a director of the Company, itself represented by two managers:

a.- Mrs. Ruth Brand, private employee, residing professionally in Luxembourg.

b.- Mr. Carl Speecke, private employee, residing professionally in Luxembourg,

a director of the Company, acting as the representative of the board of directors of CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.1 S.A. (the «Company»), a société anonyme incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») on 14 September 2006, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant to the «Minutes of the Board of Directors of the Company of 26th September 2006» (the «Decision») (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed).

The articles of incorporation of the Company were amended by a deed of record of capital increase of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, who was acting in replacement of the undersigned notary, on 25 August 2006 not yet published in the Mémorial, by a deed of the extraordinary general meeting of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 11 September 2006 not yet published in the Mémorial and by a deed of record capital increase of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 11 October 2006 not yet published in the Mémorial.

The appearing party requested the notary to record its declarations as follows:

(I) That the subscribed capital of the company is set at one million two hundred and one thousand and ten Euros (EUR 1,201,010.-) divided into one hundred and twenty thousand one hundred (120,100) ordinary shares of Class A of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) and one (1) redeemable Class B share of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-).

(II) Article 5 paragraph 4 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«(...)

The authorised but unissued capital of the Company is set at two hundred million (EUR 200,000,000.-) Euros to be represented by Class A Shares only, each with a nominal value of 10 euros (EUR 10.-), which shall carry the same rights as any other previously issued Class A Shares. Any authorised but unissued share capital shall lapse five (5) years after publication of this deed. (...))»

(III) On the basis of the above mentioned article, the Company has, by the Decision of 26th September 2006 taken by the Board, issued two hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty-six (221,156) Class A Shares at an issue price of ten Euros (EUR 10.-), for a total consideration of two million two hundred and eleven thousand five hundred and sixty Euros (EUR 2,211,560.-).

(IV) That the board of directors, after having stated that the minority shareholder waived to his preferential subscription right, decides to accept the subscription of the total two hundred and twenty-one thousand one hundred and fifty-six (221,156) Class A Shares by the majority shareholder the company CS ITALIAN OPPORTUNITIES No 1 (SV) S.C.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount of two million two hundred and eleven thousand five hundred and sixty Euros (EUR 2,211,560.-) has been put at the Company's free disposal, evidence of which has been shown to the undersigned notary by the submission of a written proof regarding the subscription and the payment.

(V) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by an amount of two million two hundred and eleven thousand five hundred and sixty Euros (EUR 2,211,560.-) by the issue of a total of two hundred and twenty one thousand one hundred and fifty-six (221,156) Class A Shares of the Company, to set it at a total amount of three million four hundred and twelve thousand five hundred and seventy Euros (EUR 3,412,570.-). As a result of such increase of capital, the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is three million four hundred and twelve thousand five hundred and seventy Euros (EUR 3,412,570.-) divided into three hundred and forty-one thousand two hundred and fifty-six (341,256) ordinary shares of Class A of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) and one (1) redeemable Class B share of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at twenty-six thousand five hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur de la Société, elle-même représentée par

a.- Madame Ruth Brand, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

b.- Monsieur Carl Speecke, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.1 S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, sous forme d'une société anonyme en date du 28 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») du 14 septembre 2006, en vertu du «Procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société 26 septembre 2006» (la «Décision») (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte).

Les statuts de la Société ont été modifiées par un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 25 août 2006 non encore publié au Mémorial, par un procès-verbal de l'assemblée général extraordinaire reçu par Maître Joseph Elvinger, pré-nommé, en date du 11 septembre 2006 non encore publié au Mémorial et par un constat d'augmentation de capital reçu par Maître Joseph Elvinger, pré-nommé, en date du 11 octobre 2006 non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) Que le capital social de la société est fixé à un million deux cent un mille dix Euros (EUR 1.201.010,-), divisé en cent vingt mille cent (120.100) actions ordinaires de la Classe A d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action et une (1) action de la Classe B rachetable d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

(II) L'article 5 paragraphe 4 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

«(...)

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) représenté par des Actions de la Classe A seulement, chacune avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-), qui auront les mêmes droits que toutes autres actions de la Classe A émises auparavant. Tout capital autorisé mais non émis expirera cinq (5) années après la publication de cet acte. (...)

(III) Sur base de l'article précité, la Société a, par la Décision prise par le conseil d'administration le 26 septembre 2006, émis deux cent vingt et un mille cent cinquante-six (221.156) actions de la Classe A à un prix d'émission de dix Euros (EUR 10,-) pour un total de deux millions deux cent onze mille cinq cent soixante Euros (EUR 2.211.560,-).

(IV) Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des deux cent vingt et un mille cent cinquante-six (221.156) actions de la Classe A nouvelles par l'actionnaire majoritaire, la société CS ITALIAN OPPORTUNITIES No 1 (SV) S.C.A., ayant son siège L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La somme de deux millions deux cent onze mille cinq cent soixante Euros (EUR 2.211.560,-) a été mise à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de la souscription et de la libération.

(V) Au vu de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de deux millions deux cent onze mille cinq cent soixante Euros (EUR 2.211.560,-) par l'émission d'un total de deux cent vingt et un mille cent cinquante-six (221.156) actions de la Classe A de la Société, pour le porter à un montant total de trois millions quatre cent douze mille cent soixante-dix Euros (EUR 3.412.570,-). Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à trois millions quatre cent douze mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 3.412.570,-) divisé en trois cent quarante et un mille deux cent cinquante-six (341.256) actions ordinaires de la Classe A d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action et une action de la Classe B rachetable d'une valeur nominale de 10 Euros (EUR 10,-).»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à vingt-six mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents à la personne comparaisant.

Lecture faite, la personne comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Signé: R. Brand, C. Speecke, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2006, vol. 438, fol. 69, case 3. — Reçu 22.115,60 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007015837/242/128.

(070008195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.322.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Gregory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 13 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Denomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de SUPERGA LUX S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapter II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cents dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8 . Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois d'avril à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration.

Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en case de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre

(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Disolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera en 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique, ou en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée,	310
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ [**] euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:
 - a. Monsieur Alain Breau, Administrateur de Sociétés, né à Tours (France), le 9 mars 1950, demeurant au 3, rue Bartholdi, F-92100 Boulogne;
 - b. Madame Betty Prudhomme-Mertz, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;
 - c. Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né à Differdange (Luxembourg), le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2012.

5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2006, vol. 438, fol. 85, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007015630/242/279.

(070007833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Skyblue Chip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.640.

Constituée par acte passé par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1120 du 9 novembre 2004.

Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société SKYBLUE CHIP S.A., tenue au siège social en date du 28 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, rte d'Arlon.

2° Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration:

- COSTALIN LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
- BOULDER TRADE Ltd, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, administrateur;
- VAL INVEST S.A., avec siège social à Jasmine Court, Regent Street, 35, Belize City, administrateur.

3° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- ANTAR INVEST S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur;
- NATURWERK S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur;
- SOLERO S.A., avec siège social à 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKYBLUE CHIP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016065/6449/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Genius Loci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, rue de la Ferme.

R.C.S. Luxembourg B 28.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007014982/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03565. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

CFNR LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 48.292.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007014983/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03974. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Vatel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 82.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007014987/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03982. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

UFM International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 26.036.

- Messieurs David Roy Wood, employé privé, demeurant 31 Branscombe Gardens, Southens on Sea, Essex SS1 3PJ, England et Ewen Wigley, employé privé demeurant à Little Harps, Crouch Lane, St Mary's Platt, Kent TN15 8LX ont démissionné de leur mandat d'Administrateur avec effet au 30 juin 2006.

- Il ne sera pas pourvu à leur remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour U.F.M INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015363/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03249. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Vatel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 82.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007014985/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03980. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070006735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

West Fraser Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 98.561.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007014990/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03924. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 77.466.

Les comptes annuels au 30 septembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007014991/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03983. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour WIND ACQUISITION FINANCE S.A.

B. Nasr / C. Speecke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015056/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02996. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Euro Footwear Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007014992/242/13.

(070007362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Oxeron Internet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 113.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mercredi 3 janvier 2007.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007014994/241/13.

(070007167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Espace Couleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 50, rue des Mouleurs.

R.C.S. Luxembourg B 85.927.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014995/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01082. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Utilis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.780.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg - Bonnevoie, en date du 22 janvier 2004, acte publié au Mémorial C, no 272 du 8 mars 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juillet 2004, acte publié au Mémorial C, no 931 du 18 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UTILIS LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015048/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02977. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.876.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014996/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01120. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

COMETAL-Constructions Métalliques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niedercorn, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 72.212.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007014998/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01115. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Abroad Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 92.617.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007015000/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Milan E-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 78.478.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

MILAN E-VENTURES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007015148/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02978. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Thermogaz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 129A, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 55.727.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007015002/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03295. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070007091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.**AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.348.

STATUTES

In the year two thousand six, on the seventh of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

AMB EUROPEAN INVESTMENTS LLC, a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Wilmington, 19808, Delaware, USA, registered with the Secretary of the State of Delaware, division of corporation, under number 3580540, here represented by Mrs Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 December 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of AMB FUND LUXEMBOURG 1, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including

the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 37,500.-) represented by one thousand and five hundred (1,500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon AMB EUROPEAN INVESTMENTS LLC, represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one thousand and five hundred (1,500) shares by contribution in cash, so that the amount of thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 37,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3);

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

i. Mr Arthur Gérard Marie Tielens, manager, born on 14 August 1956 in Maastricht (The Netherlands), residing at 20, Waldeck Pyrmontlaan, 1075 BX Amsterdam (The Netherlands);

ii. Mr. Rohn Thomas Grazer, Senior Vice President, born on 25 November 1956 in California (United States of America), residing at Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, United States of America; and

iii. TMF CORPORATE SERVICES S.A., a Luxembourg public limited liability company («société anonyme»), with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993.

3. The registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AMB EUROPEAN INVESTMENTS LLC, une société constituée et régie selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Wilmington, 19808, Delaware, Etats-Unis, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du

Delaware, département société, sous le numéro 3580540, ici représentée par Madame Valérie Mantot, Avocat au Barreau de Paris, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMB FUND LUXEMBOURG 1, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature

unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

AMB EUROPEAN INVESTMENTS LLC représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les mille cinq cents (1.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - i) M. Arthur Gérard Marie Tielens, gérant, né le 14 août 1956 à Maastricht (Pays-Bas), demeurant au 20, Waldeck Pymontlaan, 1075 BX Amsterdam (Pays-Bas);
 - ii) M. Rohn Thomas Grazer, Senior Vice President, né le 25 novembre 1956 en Californie (Etats-Unis), demeurant au Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, Etats-Unis; et
 - iii) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.
3. Le siège social de la Société est établi à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Mantot, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2006, vol. 471, fol. 38, case 7. — Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007015687/5770/411.

(070008135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

T.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007015003/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Martini Int., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 53.591.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 12 janvier 1996, acte publié au Mémorial C no 157 du 29 mars 1996; modifié par-devant le même notaire le 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C no 741 du 10 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARTINI INT.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015049/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02969. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Trading (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 82.826.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015008/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00304. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070007047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Lubrifiants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 72, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 90.956.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015010/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00347. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070007049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Menuiserie Kniebs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z. I. Grasbusch.
R.C.S. Luxembourg B 91.825.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015013/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2006, réf. DSO-BX00378. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070007051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

AMS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 350.075,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.237.

—
In the year two thousand and six, on the nineteenth day of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

PERMIRA EUROPE I L.P.1., having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, here represented by Mr Eddy Perrier, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on December 18, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of AMS HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 83.237, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 85 of 16 January 2002. The Articles of Association have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1069 of June 1, 2006 (hereinafter the «Company»).

- The Company's share capital is set at EUR 350,075.- (three hundred and fifty thousand seventy-five euros) represented by:

- 1,999 (One thousand nine hundred ninety-nine) Class IV shares,
 - 1,999 (One thousand nine hundred ninety-nine) Class V shares,
 - 1,999 (One thousand nine hundred ninety-nine) Class VI shares,
 - 1,999 (One thousand nine hundred ninety-nine) Class VII shares,
 - 1,999 (One thousand nine hundred ninety-nine) Class VIII shares,
 - 1,999 (One thousand nine hundred ninety-nine) Class IX shares,
 - 1,999 (One thousand nine hundred ninety-nine) Class X shares
- and

-10 (Ten) Ordinary shares

each share having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

-The agenda is worded as follows:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of liquidators and determination of their powers.
3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

Séverine Michel, having her professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and Paul Guilbert, having his professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, are appointed as liquidators of the Company with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

The Company in liquidation will be validly bound by the sole signature of each liquidator.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

PERMIRA EUROPE I L.P.1., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, ici représentée par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 18 décembre 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de AMS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940, Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.237, et qui a été constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 85 du 16 janvier 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, le 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1069 du 1^{er} juin 2006 (la «Société»).

- Le capital social est fixé à EUR 350.075,- (trois cents cinquante mille soixante-quinze euros) représenté par:

- 1.999 (mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Class IV,
 - 1.999 (mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Class V,
 - 1.999 (mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Class VI,
 - 1.999 (mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Class VII,
 - 1.999 (mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Class VIII,
 - 1.999 (mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Class IX,
 - 1.999 (mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Class X et
 - 10 (dix) parts sociales ordinaires
- de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La Société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

Séverine Michel, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et Paul Guilbert, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey ont été nommés aux fonctions de liquidateurs, lesquels auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

La Société en liquidation sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 94, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015486/230/106.

(070008091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

JS Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4662 Differdange, 30-34, rue Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 123.325.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Joao Gaspar Teixeira, chauffeur de camion, demeurant à L-4662 Differdange, 30-34, rue Roosevelt.
2. - Madame Sandra Rainho Pires Lavinias, ouvrière, épouse de Monsieur Joao Gaspar Teixeira, demeurant à L-4662 Differdange, 30-34 rue Roosevelt.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de JS TRANS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Differdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de transport national et international de marchandises par route.
- l'exploitation, d'un commerce, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100 de cent vingt cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	Parts sociales
1. - Monsieur Joao Gaspar Teixeira, prénommé	50
2. - Madame Sandra Rainho Pires Lavinias, prénommée	50
Total: cent parts sociales	100

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jorge De Morais Abreu, gérant de société, demeurant à L-413 8 Esch-sur-Alzette, 1 Place de l'Hôtel de ville.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Joao Gaspar Teixeira, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4662 Differdange, 30-34, rue Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Gaspar Teixeira, S. Rainho Pires Lavinias, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007, vol. 924, fol. 24, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007015598/203/86.

(070007913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Logana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015015/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03788. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Logana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 37.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015017/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03789. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Logana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 37.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015018/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03791. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Leofin Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.
R.C.S. Luxembourg B 103.614.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LEOFIN INVESTISSEMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 103.614, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1321 du 27 décembre 2004.

La séance est ouverte à douze heures quinze sous la présidence de Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nathalie Habay, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sandra Kaiser, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de cinq cents mille (500.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Transfert du siège social de la société du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg au 12, rue de Keispelt, L-8282 Kehlen, avec effet immédiat et modification y afférente de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution

Le siège social de la société est transféré du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg au 12, rue de Keispelt, L-8282 Kehlen, avec effet immédiat.

En conséquence le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} et le 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . alinéa 2.** Le siège social est établi à Kehlen»

« **Art. 11. alinéa 1^{er} .** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de juin à 15.00 heures à Kehlen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen-Arendt, N. Habay, S. Kaiser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 31 CS, fol.28, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015489/230/52.

(070008086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Le bilan 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015387/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04583. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Uespelter Shop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 44, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 69.861.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015698/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03773. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Piercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 104.322.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007015418/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03140. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Sitop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 69.184.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015699/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03767. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070007862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Les Six F., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.334.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Remich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Antwerpen, Belgium under the denomination of LES SIX F., and having its registered office in Belgium, incorporated under the laws of Belgium on July 27th, 2006, registered under number S884704.

The meeting begins at 11.45 a.m., Mr Sibrand Van Roijen, director, with professional address in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Sonia Bidoli, private employee, with professional address in 1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

The meeting elects as scrutineer Mr Claude Zimmer, with professional address in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

The Chairman then states that:

I. It appears that the sole shareholders of the Company are LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. and BERLAGE FINANCE, duly represented by two directors who can bind the Company by their joint signature and that the twelve thousand two hundred and twenty (12,220) shares with a par value of one thousand (1,000.- EUR) each, representing the total issued capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Acknowledgement and confirmation of resolutions adopted by a general shareholders meeting of the Company held on the December 14th, 2006;

2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Belgian nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company;

3.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Belgian nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Belgian nationality;

4.- Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of LES SIX F. and under the form of a «société à responsabilité limitée»;

5.- Confirmation of the establishment of the registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire;

6.- Appointment of the manager;

7.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting acknowledges the resolutions of a General Meeting of the Shareholders held on December 14th, 2006, at which all of the Shareholders of the Company were present or represented, all of the resolutions at such previous General Meeting having been passed by separate polls and unanimous votes, and by which such General Meeting the shareholders, among others, decided to transfer the registered office of the Company from Antwerpen, Belgium, to the Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and at which meeting it was resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of Belgium, as well as companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company.

The General Meeting therefore formally confirms such former resolution, thereby resolving to decide on the other items on the agenda of this meeting in accordance with such prior resolutions.

Second resolution

The General Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of Belgian nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company.

Third resolution

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of Belgium Company's financial statements as of December 14th, 2006 and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Belgian nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Belgian nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company («société à responsabilité limitée»), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of LES SIX F. and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

« **Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of LES SIX F.

Art. 3. Object. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve million two hundred and twenty thousand euro (12,220,000.- EUR) represented by twelve thousand two hundred and twenty (12,220) parts of a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner:

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners:

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Special majority matters. The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.

Art. 16. Powers. Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 17. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners.

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.»

Subscription and payment

Thereupon, LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., with registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, registered with the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» under the number B 53.589 has subscribed to twelve thousand two hundred and nineteen (12,219) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up.

BERLAGE FINANCE with registered office in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, registered with the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg» under the number B 111.873 has subscribed to one (1) share, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up.

Transitory provisions

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on January 1st, 2006, in Belgium, shall end on December 31st, 2006.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2007.

Fifth resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, with immediate effect.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to set the number of managers at one and appoints for an unlimited duration:

- Mr. Sibrand Van Roijen, director, born in Leiderdorp (The Netherlands) on May 2nd, 1969, with professional address in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 12 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie aux Iles Vierges sous la dénomination de LES SIX F., avec siège social à Anvers, Belgique constituée sous le régime légal de la Belgique, en date du 27 juillet 2006, enregistré sous le numéro S884704.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Mr. Sibrand Van Roijen, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia Bidoli, employée, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Zimmer, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que les deux seuls actionnaires de la société sont LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. et BERLAGE FINANCE, représentées par deux de leurs administrateurs qui peuvent engager les sociétés actionnaire par leur signature conjointe et que les douze mille deux cents (12.200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant le capital total émis de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Entérinement et confirmations des résolutions adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 14 décembre 2006;

2.- Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité belge en société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolutioin antérieure de la Société;

3.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge;

4.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de LES SIX F. et sous la forme d'une «société à responsabilité limitée»;

5.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire;

6.- Nomination du gérant;

7.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte des résolutions d'une assemblée générale des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2006, et à laquelle tous les actionnaires de la Société étaient présents ou représentés, de sorte que toutes les résolutions de cette assemblée précédente ont été adoptées par votes séparés mais unanimes, et l'Assemblée Générale prend acte que cette assemblée précédente a entre autres décidé du transfert du siège social de la Société de la Belgique, vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et qu'à cette même assemblée précédente il a été décidé et pris acte, en conformité avec les lois sur les sociétés commerciales et la loi civile de la Belgique, de même qu'en conformité avec les lois sur les sociétés commerciales et la loi civile du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert du siège social aura lieu et sera exécuté sans dissolution et sans une quelconque forme de liquidation.

Par conséquent l'Assemblée Générale formellement confirme et entérine ladite résolution préalable, et décide d'examiner par la suite les autres points à l'ordre du jour de cette assemblée, en concordance avec cette résolution-ci.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité belge, en une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit belge, tel qu'établi à la date du 14 décembre 2006, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

Ledit état financier, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une «société à responsabilité limitée», comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de LES SIX., et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de LES SIX F.

Art. 3. Objet. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze millions deux cent vingt mille euros (12.220.000,- EUR) représenté par douze mille deux cent vingt (12.220) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Majorités spéciales. Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de filiales sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 17. Événements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Ces faits exposés, LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.589, a souscrit à douze mille deux cent dix-neuf (12.219) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune entièrement libérée.

BERLAGE FINANCE avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.873, a souscrit à une (1) part sociale d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune entièrement libérée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre de gérant à un et nomme pour une durée indéterminée:

- Mr. Sibrand Van Roijen, directeur de société, né à Leiderdorp (Pays-Bas) le 2 mai 1969, demeurant à L-1711 Luxembourg, 16, rue Bernard Haal.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Van Roijen, S. Bidoli, C. Zimmer, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 décembre 2006, vol. 471, fol. 44, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007015683/5770/406.

(070008012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Tioniqua Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 30.130.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007015608/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03939. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Logana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 37.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015020/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03793. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Logana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 37.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015021/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03795. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Development System International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 76.318.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de DEVELOPMENT SYSTEM INTERNATIONAL HOLDING. R.C. B 76.318, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 747 du 11 octobre 2000.

Les statuts de ladite société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Kerstin Kleudgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 36, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cents vingt (320) actions ayant eu une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social antérieur de trente-deux mille (32.000) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 218.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- à EUR 250.000,- par la création et l'émission de 2.180 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 218.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- à EUR 250.000,- par la création et l'émission de 2.180 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- et libération en espèces.

Les nouvelles actions ont toutes été soucrites et entièrement libérées en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cents cinquante euros (EUR 250.000,-), divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Kleudgen, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 7, case 12. — Reçu 2.180 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015498/230/56.

(070008099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Garage Metti Völzer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 10, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 58.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015022/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03780. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Shalimar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.737.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007015611/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03936. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Logana Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 43.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007015024/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03784. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Fronsac TM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.609.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 15 décembre 2006

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Alexis démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme
FRONSAC TM S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015385/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Coldas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.874.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue extraordinairement le 6 juillet 2006*

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- Monsieur Marzaro Daniele, administrateur de sociétés, demeurant au 58, Via Venezia, 35 010 Campo San Martino (PD), Italie;

- Monsieur Doninelli Giuseppe, administrateur de sociétés, demeurant au 1, Viale Stefano Francini, 6901 Lugano, Suisse;

- Monsieur Doninelli Stefano, administrateur de sociétés, demeurant au 1, Viale Stefano Francini, 6901 Lugano, Suisse;

- Monsieur Vincent Cormeau, conseiller économique, demeurant au 9, rue devant la Croix, B-6747 Chatillon;

- Madame Vania Baravini, administrateur de sociétés, demeurant au 89, rue Clair Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007015352/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Dorafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.146.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 18 décembre 2006*

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Crotti Renzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DORAFIN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007015370/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 22 décembre 2006.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007015255/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04274. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Dawning International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.889.

—
EXTRAIT

Le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007015262/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Maritime Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 81.674.

—
Incorporated according the deed received by notary Jean-Paul Hencks, residing in Luxembourg, under date of April 12th, 2001, published in the Mémorial C Edition n ° 1000 under date of November 13th, 2001.

Modified for the last time according the deed received by notary Emile Schlessler, residing in Luxembourg, under date of December 30th, 2004, published in the Mémorial C Edition n ° 502 under date of May 27th, 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2006 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

Conseil d'administration:

- Monsieur Jean Faber, expert-comptable, résidant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur;

- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, résidant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur;

- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, résidant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour MARITIME FINANCE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007015360/687/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Realfund, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.522.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 29 décembre 2006

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social;
2. Divers.

Résolution prises

Après discussion pleine et entière, le conseil a décidé:

1. De transférer le siège de la société avec effet au 1^{er} janvier 2007 au siège du groupe, à savoir au 77, bvd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration clos la réunion à 17.00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 décembre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007015271/766/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Industrial Partnership, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.500.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Dr. iur. Urs Scheuch, Rechtsanwalt, demeurant au 31, Dufourstrasse, CH - 8008 Zürich, Suisse, Président
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007015353/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Orange Communications Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.681.

—
Le bilan de clôture de liquidation au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007015584/1053/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07289. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070007592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Green Park Luxembourg Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.468.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the fourth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) V L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-16893, having its registered office at C/O WALKER SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Saskia Konsbruck, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on 29 September 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 2, S.à.r.l. (the «Company»), a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B: 115.468), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 31st of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 21st of June 2006 n° 1209.

Such appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following:

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a per value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect from today;
- that it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- that it is hereby appointed as liquidator of the Company with the broadest powers;
- that discharge is granted to the sole manager of the Company for the execution of his mandate;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Then the appearing party presented to the notary the share register which is closed.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its liquidation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) V L.P., une société constituée et régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro WK-16893, ayant son siège social au C/O WALKER SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, Georges Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Mlle Saskia Konsbruck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 29 septembre 2006,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique de GREEN PARK LUXEMBOURG HOLDING 2, S.à.r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.468, dûment constituée suivant acte reçu du notaire soussigné, en date du 31 mars 2006 et publié le 21 juin 2006 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1209.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune;
- que le comparant détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en qualité d'actionnaire unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que le comparant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- que le comparant a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que le comparant est nommé en tant que liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus larges;
- que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique pour l'exécution de son mandat;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le comparant présente au notaire le registre des parts sociales qui sera fermé.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa liquidation est évalué environ à mille deux cent euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 88, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007015796/211/93.

(070008266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Independance Music S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 113.584.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAHAM TURNER S.A., avec siège social à 1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

ici représentée par son administrateur Monsieur Claude Karp, employé privé, demeurant à L-8030 Strassen, 115, rue du Kiem,

en vertu d'une procuration générale qui lui a été donnée en date du 4 septembre 2006.

Laquelle procuration générale, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme INDEPENDANCE MUSIC S.A., R.C.S. Luxembourg B 113584, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 735 du 11 avril 2006.

- Le capital social est actuellement fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire 2 certificats d'actions au porteur lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société INDEPENDANCE MUSIC S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Karp, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 36, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007015817/230/47.

(070008229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Vitar, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.424.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding VITAR, ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54424, constituée suivant acte notarié 10 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 27 juin 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1651 du 18 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Willem Van Caeter, demeurant professionnellement route d'Arlon, 43, L-8009 Strassen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, N. Gautier, H. Grisius, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2006, vol. 909, fol. 32, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2007.

J-J. Wagner.

Référence de publication: 2007015665/239/71.

(070008037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2007.